



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2019**

Présents : MM Alexandra Ardiet (à partir du point 3), Christophe Demesmay, Edouard Euvrard (à partir du point 2), Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM Alexandra Ardiet (pour les points 1 et 2 uniquement), Edouard Euvrard (pour le point 1 uniquement), Sandrine Sigonney

Procurations : de Mme Alexandra Ardiet à M. Christophe Demesmay (pour les points 1 et 2), de M. Edouard Euvrard à M. Didier Salins (pour le point 1 uniquement), de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Eliane Poulnot

Participait également à la réunion : M. Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Comptes administratifs 2018 – approbation – affectation des résultats

Les résultats globaux de l'exercice 2018, approuvés à l'unanimité (résultats comptables 2018 + reprise des exercices antérieurs), sont les suivants :

- budget principal : 108 995.88 €
- budget forêt : 68 989.24 €

Les résultats 2018 sont affectés à l'exercice 2019 par un jeu d'écritures comptables permettant d'injecter les reports à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets prévisionnels.

2- Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par le Receveur

Les comptes de gestion retracent les opérations comptables communales enregistrées par la Direction des Finances Publiques sur l'exercice budgétaire passé. Leur adéquation parfaite avec les comptes administratifs de notre collectivité n'appelle aucune remarque et induit unanimement leur approbation.

3- Taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti

Compte-tenu de la hausse conséquente des bases fiscales entre 2018 et 2019 (+ 4.40 %), essentiellement liée à l'augmentation du nombre d'habitants (conséquence directe de plusieurs opérations de rénovations qui n'ont nécessité aucun aménagement communal complémentaire), le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.60 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15.47 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 26.16 %.

4- Amortissement et neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement

A la suite du transfert à la CAGB des compétences assainissement (2018) et voirie (2019), un jeu d'écritures comptables s'est mis en place entre les budgets des communes-membres et celui de l'Agglomération bisontine afin de compenser, en fonctionnement comme en investissement, les charges transférées.

La législation impose aux collectivités concernées d'amortir, dès l'exercice budgétaire suivant leur mise en place, les attributions de compensation d'investissement. Toutefois, en raison des sommes conséquentes que celles-ci représentent pour les communes, la loi de finances 2019 prévoit la possibilité de neutraliser leurs amortissements, sur décision du Conseil municipal.

Eu égard à ces éléments et à l'impact budgétaire que les attributions de compensation d'investissement représentent pour notre collectivité, l'Assemblée communale décide ainsi d'amortir les montants sur un seul exercice et de procéder simultanément à leur neutralisation.

Sur 2019, ces opérations (amortissement et neutralisation), qui ne concernent que l'assainissement, s'élèvent à 1 652.40 €. Sur 2020, avec la reprise de la compétence voirie par la CAGB cette année, elles s'élèveront à environ 60 000 € (montant précis non encore connu à ce jour).

5- Budgets primitifs 2019

Les sommes des dépenses et des recettes prévues sur l'exercice 2019, après adoption unanime des budgets, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

BUDGET		Dépenses	Recettes
Principal	Fonctionnement	544 893.42 €	545 009.28 €
	Investissement	884 567.84 €	884 702.90 €
Forêt	Fonctionnement	98 800.00 €	123 289.24 €
	Investissement	49 062.49 €	49 062.49 €

Sur le budget principal

Les dépenses de fonctionnement conservent approximativement le même niveau qu'en 2018 : 353 000 € de dépenses de fonctionnement prévues cette année contre 378 000 € l'année dernière (la baisse de 25 000 € entre les deux exercices provient principalement des charges transférées au Grand Besançon).

L'augmentation significative des recettes réelles de fonctionnement (535 000 € en 2019 contre 459 000 € en 2018) est liée aux sommes résultantes des certificats d'économie d'énergie qui sont attendus cette année dans le cadre des travaux d'isolation de la salle polyvalente.

La section d'investissement est quant à elle principalement consacrée à la fin de ces travaux, à l'achat d'une maison en vue de sa transformation en appartements locatifs et à l'installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école maternelle.

Sur le budget forêt

Les prévisions découlent directement du programme des travaux en forêt et de l'estimation des ventes de bois, tous deux établis par l'Office National des Forêts.

6- Subventions aux associations

Eu égard au très faible nombre de demandes de subventions réceptionnées en mairie préalablement au vote du budget, il est décidé, à l'occasion de cette séance, de n'attribuer qu'une aide de 100 € à l'Association des Donneurs de Sang de Saône. Un crédit de 1 000 € étant toutefois prévu à cette fin sur l'exercice 2019, d'autres demandes de subventions seront examinées en cours d'année en fonction de leurs arrivées.

7- Transformation de la CAGB en Communauté Urbaine

Afin de renforcer l'approche communautaire déjà existante et, dans le cadre de l'évolution territoriale actuelle, de maintenir ses ressources, une démarche a été engagée depuis plusieurs mois par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour sa transformation en Communauté Urbaine (CU). Les transferts de compétences nécessaires à cette démarche ayant déjà été effectués, la CAGB a délibéré favorablement à son passage en CU le 28 février. Il ne reste désormais plus qu'aux communes-membres à se prononcer à leur tour sur ce changement pour que, en cas d'une majorité qualifiée favorable, il devienne effectif le 1^{er} juillet prochain.

Eu égard au virage déjà amorcé et aux enjeux qui en découlent, le Conseil municipal approuve, par neuf voix pour, une abstention et un retrait du vote (Monsieur Demesmay ayant décidé de ne pas y prendre part), ce projet de transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine (CU qui, si elle se concrétise, prendra le nom de Grand Besançon Métropole).

8- Installation de jeux dans la cour de l'école maternelle

Suite à l'engagement qui avait été pris en octobre dernier avec l'entreprise jurassienne AMC Diffusion pour une installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école maternelle sur l'exercice budgétaire 2019, le projet a été affiné et s'élèvera à 24 920.00 € HT (29 904.00 € TTC).

Avec des aides attendues du Département d'un montant de 7 476.00 € et du Grand Besançon d'un montant de 5 756.52 €, ce sont 11 687.80 € qui resteront à la charge de la Commune.

Afin de ne pas perturber le déroulement des récréations, les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.

9- Délégation de signature des marchés publics

La délibération prise par le Conseil municipal le 8 février afin d'autoriser le maire à engager des dépenses en deçà du seuil formalisé des marchés publics (montant fluctuant dans le temps et différent selon les types de prestations), sans systématiquement réunir l'assemblée délibérante, a été refusé par la préfecture en raison de son caractère imprécis.

Afin de répondre à la demande du préfet, l'assemblée décide donc de fixer le seuil de délibération obligatoire à 10 000 € de dépenses engagées, quel que soit le domaine concerné.

10- Opposition à l'encaissement des ventes de bois par l'ONF

L'Office National des Forêts a décidé, à partir du 1^{er} juillet 2019, d'encaisser directement les recettes issues des ventes de bois communales en lieu et place des communes, avant que celles-ci ne soient reversées à leurs bénéficiaires sans qu'il ne soit précisé de délai. Eu égard à l'impact de cette réforme sur la trésorerie communale, le Conseil municipal, sur proposition de l'Association des communes forestières du Doubs, délibère unanimement pour s'opposer à son application.

11- Contrat d'engagement éducatif pour le centre de loisirs

Afin de renforcer l'équipe municipale qui dirigera le centre aéré qui se déroulera entre le 15 et le 19 avril prochain, une animatrice sera recrutée pour la semaine. Titulaire du BAFA, elle sera rémunérée 50 € brut par jour (montant auquel s'ajoute une indemnité compensatrice de congés payés de 10 % du salaire brut).

INFORMATIONS DIVERSES

- **Etat-Civil**

Le 29 mars : décès de Madame Marie-Thérèse Duquet, à l'âge de 82 ans. Nous adressons nos très sincères condoléances à l'ensemble de la famille et aux proches du défunt. Marie-Thérèse avait été conseillère municipale dans notre village entre 1995 et 2001.

- **Opération Brioches 2019**

Le montant de la collecte de l'Opération Brioches 2019 s'est élevé à 1 122 €, auquel il convient de déduire les 455 € correspondants à l'achat de 175 brioches au Relais des Saveurs (boulangerie de Montfaucon). Les 667 € de bénéfices ont été remis à l'ADAPEI en début de semaine. Un Grand Merci à l'ensemble des acheteurs et des bénévoles.

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera 17 mai 2019 à 20h00.



Le club de pétanque organise son traditionnel concours à la mêlée, **mercredi 1^{er} Mai**.

Ce moment convivial est destiné à tous les habitants du village.
Un barbecue sera proposé par le club à partir de 12h.

Inscription au concours + repas : 10€

Un lot sera remis à chaque participant.

Les inscriptions se feront impérativement avant le lundi 22 avril,
auprès du président.

Jacques BAUD : 06.89.19.79.39

